



Chèques loyers non débités

Par **Claude**, le **28/01/2012 à 18:39**

Bonjour,rrnrje suis locataire.rnJe paie mes loyers à un administrateur de biens qui représente le propriétaire de l'appartement.rnCes 5 derniers mois, je règle mon loyer régulièrement à cet administrateur qui ne m'adresse plus aucun avis d'appel ni quittances de loyer.rnContacté aujourd'hui par le propriétaire lui-même, j'apprends que l'administrateur est en liquidation judiciaire depuis le 7 décembre.rnrnLes chèques des 5 derniers loyers n'ont toujours pas été débités.rnPuis-je faire opposition de ces chèques à ma banque ?rnLes conséquences ?
Autres conseils ? Que peut-ils se passer ?rnrrnMerci d'avance de vos réponses.rnrnCordialement.rnrnCM.